

## Séance plénière

### ➤ MERCREDI 20 JUIN 2012 MATIN (092)

#### PROPOSITION DE LOI

---

1. Proposition de loi portant (MM Daniel Bacquelaine et Patrick Dewael, Mme Muriel Gerken, MM Thierry Giet et Benoît Lutgen, Mme Karin Temmerman et MM Raf Terwingen et Stefaan Van Hecke) modification du Code électoral, en ce qui concerne le vote des Belges à l'étranger n<sup>os</sup> 2139/1 à 5.

*Conformément à l'Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État du 11 octobre 2011, la présente proposition de loi vise à faciliter le vote des Belges résidant à l'étranger en prévoyant des critères objectifs de rattachement à une commune d'inscription ainsi que la pérennisation de l'inscription comme électeur. Elle tend également à améliorer les modalités de vote et de dépouillement des votes. La présente proposition ne modifie en rien le caractère obligatoire du vote.*

La proposition de loi n° 2139 est adoptée par 105 voix contre 41 abstentions

### ➤ MERCREDI 20 JUIN 2012 APRÈS-MIDI (093)

#### PROPOSITIONS DE LOI

---

1. Révision de la Constitution. Proposition (MM Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine et Patrick Dewael, Mme Muriel Gerken, MM Thierry Giet et Benoît Lutgen, Mme Karin Temmerman et M Stefaan Van Hecke) d'insertion d'un article 157bis dans la Constitution n<sup>os</sup> 2141/1 à 4.

La proposition de loi n° 2141 est adoptée par 106 voix contre 40

2. Proposition de loi (MM Daniel Bacquelaine et Patrick Dewael, Mme Muriel Gerken, MM Thierry Giet et Benoît Lutgen, Mme Karin Temmerman et MM Raf Terwingen et Stefaan Van Hecke) portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles n<sup>os</sup> 2140/1 à 4.

La proposition de loi n° 2140 est adoptée par 106 voix contre 40

## PROPOSITIONS DE LOI ET PROJETS DE LOI

---

1. Proposition de loi (M Christian Brotcorne) modifiant le Code civil et le Code judiciaire en vue de supprimer des formalités de procédure onéreuses et superflues n<sup>os</sup> 75/1 à 4.

La proposition de loi n° 75 est adoptée par 110 voix contre 36 abstentions

2. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de communications électroniques n<sup>os</sup> 2143/1 à 8.
  - Projet de loi modifiant la loi du 17 janvier 2003 concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et télécommunications belges n<sup>os</sup> 2144/1 à 2.
  - Proposition de loi (MM Peter Dedecker, Peter Luykx, Karel Uyttersprot et Flor Van Noppen) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en vue d'accroître la transparence en faveur du consommateur n<sup>os</sup> 869/1 à 2.
  - Proposition de loi (MM Roel Deseyn et Jef Van den Bergh) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le tarif téléphonique social n<sup>os</sup> 2121/1 à 2.
  - Proposition de loi (MM Roel Deseyn et Jef Van den Bergh) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges, afin de permettre à l'IBPT de rendre des avis sur les propositions de loi examinées par les Chambres législatives n<sup>os</sup> 2122/1 à 2.
  - Proposition de loi (MM Roel Deseyn et Jef Van den Bergh) modifiant, en ce qui concerne l'indexation des tarifs en matière de télécommunications, la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques n<sup>os</sup> 2123/1 à 2.

Le projet de loi n° 2143 est adoptée par 93 voix contre 26 et 27 abstentions

3. Proposition de loi (M Jef Van den Bergh, Mme Liesbeth Van der Auwera, Mme Nahima Lanjri, MM Raf Terwingen, Servais Verherstraeten et Stefaan Vercamer, Mme Nathalie Muylle et Mme Leen Dierick) modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en ce qui concerne la restitution du permis de conduire en cas de déchéance du droit de conduire n<sup>os</sup> 439/1 à 5.
  - Proposition de loi (M Jef Van den Bergh et mesdames Nathalie Muylle, Leen Dierick et Nahima Lanjri) modifiant la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière en ce qui concerne la conduite en dépit de la déchéance du droit de conduire n<sup>os</sup> 1778/1 à 2.

La proposition de loi n° 439 est adoptée à l'unanimité des 146 voix